

UNIVERSITÉ DE TOURS
Année universitaire 2025-2026

- VU** l'article L. 632-6 du code de l'éducation ;
- VU** l'article R.631-24-3 du code de l'éducation

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ ARRÊTE

Article 1 :

La commission de sélection des candidatures chargée de procéder à la sélection des étudiants de deuxième cycle des études d'Odontologie ayant fait acte de candidature à la signature d'un contrat d'engagement de service public est composée des personnes désignées ci-après :

Président·e : **Frédéric DENIS**, Directeur de l'UFR d'Odontologie de Tours ;

Membres : **Clara de BORT**, Directrice générale de l'Agence régionale de santé de la région Centre Val de Loire représentée par **Coralie VOISARD**, référente régionale aide à l'installation et **Sophie THIBERGE**, référente régionale internat ;

Marc LAFFERAYRIE, Président régional du Conseil de l'Ordre des chirurgiens-dentistes de la région Centre Val de Loire ou son représentant ;

Bruno MEYMANDI, Président de l'Union régionale des professionnels de santé compétente pour les chirurgiens-dentistes libéraux de la région Centre Val de Loire ;

Floriane RIVIÈRE, représentante de la Fédération hospitalière de France, Directrice générale du CHRU de Tours, représentant **Frédéric SPINHIRNY**, Directeur du département politique hospitalo-universitaire du CHRU de Tours ;

Aubin BECQUET PERIGON, représentant des étudiants de deuxième cycle en Odontologie.

Article 2.

Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage et d'une publication sur le site internet de l'université.

Article 3.

Le Directeur général des services est responsable l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le 10 décembre 2025

Le Président de l'Université,

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Roingeard', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'université de TOURS' at the top and 'University of TOURS' at the bottom, with a stylized blue 'UR' logo in the center.

Philippe ROINGEARD